

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

REFERENTIELS

(D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION)

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>ACTIVITE 1 : Accompagnement des porteur.euse.s de projets culturels (associations, entreprises culturelles, collectivités territoriales) dans la conception et la recherche de financements de leurs actions</p>	<p>BLOC 1 : Accompagner des porteur.euse.s de projets culturels (associations, entreprises culturelles, collectivités territoriales) dans la conception et la recherche de financements de leurs actions</p>		
<p>1-1 : Identifie, inventorie et analyse les potentialités du territoire (offre culturelle et pratiques culturelles)</p>	<p><i>(Les compétences s'exercent dans des situations contextualisées – missions au sein d'une association culturelle, d'un équipement culturel, d'un service culturel d'une collectivité, d'un cabinet événementiel - mais diversifiées qui impliquent un processus d'adaptation et de transfert d'une situation à une autre.)</i></p> <p>⇒ Analyser les données socio-économiques, culturelles et politiques du territoire dans lequel s'inscrit le porteur du projet, pour dégager des axes d'intervention et définir la nature du ou des projets culturels pouvant être mis en place dans une logique de développement local.</p>	<p>L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury ^(*).</p> <p><i>(*) Le jury est constitué par deux examinateur.trice.s chargé.e.s d'évaluer l'acquisition des compétences.</i></p>	<p>Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à accomplir la mission demandée dans le respect des consignes de fonds et de forme définies par le jury d'examineur.trices afin de vérifier l'acquisition des compétences propres au Bloc de compétences 1 :</p> <p>A partir d'une GRILLE D'ÉVALUATION comportant des éléments descriptifs de</p>

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUVELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

<p>1-2 : Conseille et accompagne les décideur.euse.s dans la création de leur structure. Crée ou aide à la création de la structure juridique la plus adaptée pour porter le projet culturel.</p> <p>1-3 : Conseil et accompagne les décideur.euse.s dans la conceptualisation des projets, des événements et des activités culturelles à développer. Met en cohérence les différents projets en fonction des orientations politiques de la collectivité.</p> <p>1-4 : Identifie et mobilise des partenariats stratégiques (publics et privés) ; accompagne le développement des logiques de coproduction.</p> <p>1-5 : Recherche des financements (publics et privés) Constitue des dossiers de demande de financement pour un projet et les présente aux élu.e.s (financements publics) et aux bailleurs de fonds (financements privés)</p>	<p>⇒ Conseiller et accompagner les porteur.euse.s de projets culturels dans la création de leur entreprise culturelle (<i>choix juridique, social et fiscal</i>) (<i>entreprises commerciales ou association relevant de la loi du 01/07/1901</i>) pour garantir la faisabilité du projet, et dans la mise en place des personnes morales de droit privé à but non lucratif (association et Fonds de Dotation)</p> <p>⇒ Apporter des conseils techniques, artistiques et financiers pour le montage et la mise en cohérence des différents projets culturels en fonction des attentes et de la stratégie de la collectivité.</p> <p>⇒ Construire des partenariats stratégiques (publics et privés) pour contribuer au développement et à la pérennisation des projets culturels, accompagner la mise en place de coproductions avec les institutions ou les entreprises culturelles, les artistes et les auteur.e.s.</p> <p>⇒ Rechercher des financements (<i>publics ou privés</i>) par la rédaction de dossiers de demande de subvention, de cofinancements issus du mécénat ou de cofinancements liés aux procédures d'Appels à Projets de la Commission Européenne (Sous-programme « Culture ») pour optimiser la faisabilité du projet culturel.</p>	<p><u>Contexte d'évaluation du Bloc :</u> Le.la candidat.e est mis.e en situation professionnelle de travailler comme <i>Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels</i> au sein de <i>structures culturelles diverses</i>, à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.</p> <p><u>Etudes de cas :</u> En s'appuyant sur les données (<i>contexte territorial, type de structure, objectifs, éléments budgétaires...</i>) qui lui sont fournies, le.la candidat.e est mis.e en situation d'accompagner des porteur.euse.s de projets culturels (<i>Elu.e.s associatif.tive.s, élu.e.s locaux.locales et dirigeant.e.s d'entreprises culturelles</i>) en produisant selon les cas traités :</p> <p>1) Une note d'aide à la décision comprenant un budget prévisionnel</p>	<p>l'évaluation de chacune des compétences devant être mobilisées pour réaliser l'étude de cas, le jury est chargé d'apprécier le niveau de maîtrise du.de la candidat.e.</p> <p>A partir des écrits produits (notes d'accompagnement, dossiers constitués...) complétés selon les cas par une prestation orale ou un entretien, le.la candidat.e à la certification, doit démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il.elle est capable de dégager des axes d'intervention à partir de l'analyse du contexte territorial d'une structure pour aider celle-ci dans la définition de ses projets culturels. - Qu'il.elle possède les capacités d'analyse pour évaluer un risque fiscal au regard des activités développées par une structure culturelle, pour déterminer et accompagner la mise en œuvre de modifications. - Qu'il.elle sait déterminer le
---	---	---	--

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

		<p>permettant d'évaluer la faisabilité d'un projet et la rédaction de la partie « Motivations » d'une demande de subvention après avoir analysé les critères d'attribution et les lignes de financements.</p> <p>2) Une note de synthèse comprenant l'analyse de la situation juridique et fiscale d'une structure, des propositions et préconisations pour garantir la pérennité de la structure et son développement.</p> <p>3) Un dossier de demande de subvention pour le cofinancement d'un Festival, accompagné d'un outil d'aide à la décision.</p> <p>4) Un projet culturel Européen et sa note argumentaire.</p>	<p>type de structure culturelle (<i>choix juridique, social et fiscal</i>) à mettre en place en fonction de la nature des projets développés et accompagner la création de celle-ci.</p> <ul style="list-style-type: none">- Qu'il.elle est capable de construire un budget prévisionnel faisant appel à des cofinanceurs (<i>partenaires publics et privés</i>) pour garantir le développement et la pérennisation des projets culturels d'une structure.- Qu'il.elle maîtrise la rédaction d'un dossier de demande de subventions et d'aides.- Qu'il.elle maîtrise, les principes de construction d'un projet Européen et l'élaboration du dossier de cofinancements aux procédures d'Appels à Projets de la Commission Européenne
--	--	---	--

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

		<p>(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)</p> <p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 1</p>	<p>(Pour les candidat.e.s qui suivent la formation dans le cadre d'un parcours sur plusieurs sessions, un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à l'issue de la validation du 1^{er} bloc de compétences)</p> <p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Validation des acquis et de l'expérience sur pièces et dans le cadre d'un entretien</p>
<p>ACTIVITE 2 : Conception, organisation et mise en œuvre de projets culturels et événementiels <i>(spectacle, exposition, festival, événement commémoratif, valorisation du patrimoine)</i></p>	<p>BLOC 2 : Concevoir, organiser et mettre en œuvre des projets culturels et événementiels <i>(spectacle, exposition, festival, événement commémoratif, valorisation du patrimoine)</i></p>		
<p><i>Le/la Chef/ffe de projet culturels et Événementiels dans le cadre de ses missions peut être chargé(e) de mettre en place des projets et des événementiels dans les différents secteurs culturels (spectacle vivant, patrimoine, arts plastiques). Leurs réalisations peuvent</i></p>	<p><i>(Les compétences s'exercent dans des situations contextualisées – missions au sein d'une association culturelle, d'un équipement culturel, d'un service culturel d'une collectivité, d'un cabinet événementiel - mais diversifiées qui impliquent un processus d'adaptation et de transfert d'une situation à une autre.)</i></p>	<p>L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être</p>	<p>Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à accomplir la mission demandée dans le respect des consignes de fonds et de forme définies par le jury d'examineurs. trices afin de vérifier l'acquisition des</p>

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

<p><i>prendre des formes différentes (spectacle, exposition, festival, fête de quartier...), leurs mises en œuvre font appel à une seule et même méthodologie.</i></p> <p>2-1 : Propose de(s) projets ou un(des) événementiel(s) culturels, répondant aux attentes des publics et aux objectifs de la structure porteuse.</p> <p>2-2 : Recherche les moyens financiers humains et logistiques pour la mise en œuvre du projet culturel validé par les décideur.euse.s en s'appuyant sur sa connaissance du territoire et ses réseaux.</p> <p>2-3 : Conçoit, organise et accompagne les différentes étapes du projet culturel seul.e ou avec ses collègues, en garantissant le respect des cadres réglementaires.</p>	<p>⇒ Définir les objectifs et le concept du(des) projet(s) culturel(s) ou événementiel(s) en prenant en compte, les orientations de la structure porteuse, les besoins culturels exprimés par le territoire et les conditions d'accès à l'offre culturelle.</p> <p>⇒ Identifier et mobiliser les partenariats stratégiques ainsi que les autres moyens (<i>humains et logistiques</i>) nécessaires à la réalisation qualitative du projet ou de l'événementiel, en s'appuyant sur sa connaissance du(des) domaine(s) culturel(s), du territoire et des réseaux constitués.</p> <p>⇒ Elaborer le montage budgétaire pour garantir l'équilibre financier du projet en sollicitant des financements spécifiques.</p> <p>⇒ Planifier les différentes actions constitutives du projet culturel et organiser leur animation.</p> <p>⇒ Respecter le cadre réglementaire (<i>administratif ou de sécurité</i>) spécifique au domaine culturel porté par le projet (<i>spectacle en salle ou en extérieur, exposition, valorisation du patrimoine, festival et fête de quartier...</i>) pour garantir sa faisabilité.</p>	<p>accompagnée d'un entretien avec le jury ^(*).</p> <p><i>(*) Le jury est constitué par deux examinateur.trice.s chargé.e.s d'évaluer l'acquisition des compétences.</i></p> <p><u>Contexte d'évaluation du Bloc :</u></p> <p>Le.la candidat.e est mis.e en situation professionnelle de travailler comme <i>Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels</i> au sein de <i>services municipaux</i>, d'une <i>association</i> ou d'une <i>collectivité territoriale</i>, à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.</p> <p><u>Etudes de cas :</u></p> <p>En s'appuyant sur les données (<i>contexte territorial, type de structure, objectifs et orientations, éléments budgétaires...</i>) qui lui sont fournies, le.la candidat.e est mis.e en situation de concevoir des projets culturels et événementiels en décrivant les conditions de son organisation et de sa mise en œuvre (<i>Fête de</i></p>	<p>compétences propres au Bloc de compétences 2 :</p> <p>A partir d'une GRILLE D'EVALUATION comportant des éléments descriptifs de l'évaluation de chacune des compétences devant être mobilisées pour réaliser l'étude de cas, le jury est chargé d'apprécier le niveau de maîtrise du.de la candidat.e.</p> <p>A partir des écrits produits (<i>note méthodologique, dossiers constitués...</i>), complétés selon les cas par une prestation orale ou un entretien, le.la candidat.e à la certification, doit démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il.elle est capable de proposer des projets culturels ou événementiels s'inscrivant dans le cadre des orientations d'une structure culturelle ou d'une collectivité territoriale en prenant en compte les particularités et attentes du territoire. - Qu'il.elle est capable concevoir de manière
---	--	--	--

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

<p>2-4 : Gère seul.e ou avec ses collègues les intervenants internes et externes à la structure porteuse, intégrés au projet.</p> <p>2-5 : Procède au bilan (qualitatif et quantitatif) et à l'évaluation, en rend compte aux élus et/ou à sa hiérarchie pour définir d'autres projets.</p>	<p>⇒ Coordonner les différents intervenants impliqués dans le projet culturel en rédigeant les cahiers des charges, et travailler avec l'équipe affectée par la structure à la mise en œuvre du projet.</p> <p>⇒ Mesurer les effets et l'impact du(des) projet(s) ou de l'événementiel culturel(s) au regard des objectifs et des critères de résultats définis en amont, en construisant des outils d'évaluation</p> <p>⇒ Analyser et exploiter les résultats de l'évaluation pour définir avec les structures porteuses du projet, les stratégies futures.</p>	<p><i>quartier, exposition éphémère commémorative, festival de spectacle-vivant, site réceptif de valorisation du Patrimoine...</i>) en devant selon les cas traités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Produire une note préparatoire et méthodologique concernant l'organisation d'une Fête de quartier en prenant en compte les souhaits et orientations des élu.e.s. 2) Fournir un rapport d'étude constituant un outil d'aide à la décision pour la projet de création d'un site réceptif de valorisation du patrimoine. 3) Concevoir une exposition éphémère commémorative. 4) Concevoir un événementiel permettant de promouvoir un équipement réceptif et son territoire d'implantation. 5) Concevoir un projet de développement de l'action culturelle à l'échelle d'un territoire, reposant sur la mise en place d'un 	<p>méthodologique un projet culturel ou événementiel à partir d'un cahier des charges défini.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il.elle sait construire, des programmations pertinentes, réalistes et adaptées au(x) territoire(s) et aux publics cibles, dans différents domaines du secteur culturel. - Qu'il.elle sait identifier les partenaires spécifiques pouvant être associés à la construction, le financement et la mise en œuvre d'un projet culturel quel que soit le secteur (<i>spectacle-vivant, exposition, patrimoine...</i>) - Qu'il.elle maîtrise le montage budgétaire d'un projet culturel en faisant appel à des financements multiples, pour garantir sa faisabilité. - Qu'il.elle sait planifier les différentes étapes de mise en œuvre d'un projet. - Qu'il.elle est capable de rédiger le cahier des charges de chacun des intervenant.e.s impliqué.e.s, pour assurer le suivi et la coordination des actions.
---	--	---	---

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

		<p>festival itinérant, d'ateliers culturels pour les scolaires et la définition d'une programmation pour une future salle de spectacle.</p> <p>(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport</p>	<ul style="list-style-type: none">- Qu'il.elle maîtrise les cadres réglementaires et administratifs pour garantir la sécurité des biens et des personnes lors des différentes actions programmées.- Qu'il.elle est capable d'associer des collaborateurs.trices et des partenaires aux différentes étapes d'un projet (conception, organisation, mise en œuvre, évaluation),- Qu'il.elle est capable de proposer des outils adaptés permettant de mesurer l'impact et les effets du projet sur le territoire, la population ou les publics cibles.- Qu'il.elle sait s'appuyer sur les comptes-rendus et bilans des projets passés pour construire de nouvelles actions. <p>(Pour les candidat.e.s qui suivent la formation dans le cadre d'un parcours sur plusieurs sessions, un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation</p>
--	--	--	--

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

		<p>de stage et présentation devant un jury)</p> <p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 2</p>	<p>décrites sera délivré à l'issue de la validation du 2^{ème} bloc de compétences)</p> <p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Validation des acquis et de l'expérience sur pièces et dans le cadre d'un entretien</p>
<p>ACTIVITE 3 : Développement des publics et des démarches de médiation</p>	<p>BLOC 3 : Développer les publics et les démarches de médiation</p>		
<p>3-1 : Développe et fidélise des publics cibles par la mise en place d'un programme d'action culturelle intégrant des démarches de médiation et de sensibilisation</p> <p>3-2 : Développe dans sa(ses) programmation(s), des actions de découverte de nouvelles pratiques artistiques et culturelles visant à capter de nouveaux publics</p>	<p><i>(Les compétences s'exercent dans des situations contextualisées – missions au sein d'une association culturelle, d'un équipement culturel, d'un service culturel d'une collectivité, d'un cabinet événementiel - mais diversifiées qui impliquent un processus d'adaptation et de transfert d'une situation à une autre.)</i></p> <p>⇒ Construire à partir d'objectifs définis, un programme d'action culturelle reposant sur des actions de médiation, de sensibilisation et de découverte de nouvelles pratiques artistiques et culturelles, permettant de développer la fréquentation de sa structure, de diversifier et de fidéliser les publics.</p>	<p>L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury (*).</p> <p>(* Le jury est constitué par deux examinateur.trice.s chargé.e.s d'évaluer l'acquisition des compétences.</p> <p>Contexte d'évaluation du Bloc :</p> <p>Le.la candidat.e est mis.e en situation professionnelle de</p>	<p>Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à accomplir la mission demandée dans le respect des consignes de fonds et de forme définies par le jury d'examineurs.trices afin de vérifier l'acquisition des compétences propres au Bloc de compétences 3 :</p> <p>A partir d'une GRILLE D'EVALUATION comportant des éléments descriptifs de l'évaluation de chacune des compétences devant être mobilisées pour réaliser l'étude de cas, le jury est chargé d'apprécier le niveau de maîtrise du.de la</p>

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

<p>3-3 : Conçoit des actions de sensibilisation vers des publics cibles, notamment les jeunes publics et met en place les supports et formes d'accompagnement nécessaires</p> <p>3-4 : Favorise la prise en compte des nouveaux publics et en particulier, des publics éloignés de l'offre culturelle</p> <p>3-5 : Crée les conditions d'un accueil et d'un accompagnement qualitatif des publics au sein de sa structure ou sur son territoire d'intervention</p>	<p>⇒ Concevoir « dans et hors les murs », des actions de médiation et de sensibilisation culturelles à destination des jeunes publics et/ou des publics éloignés de l'offre culturelle, en travaillant avec les partenaires locaux et en s'appuyant sur les réseaux existants.</p> <p>⇒ Définir et mettre en place, les formes et outils d'accompagnement nécessaires aux situations de médiation envisagées (<i>livrets et brochures pédagogiques, visites accompagnées, rencontres avec des artistes, ateliers de pratiques</i>)</p> <p>⇒ Mobiliser et mettre en place les moyens (<i>humains, matériels et organisationnels</i>) permettant l'accueil et l'accompagnement qualitatif des différents publics ciblés par les actions de médiation, de sensibilisation et de découverte programmées au sein de sa structure ou à l'échelle du territoire.</p>	<p>travailler comme <i>Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels</i> au sein du <i>service médiation d'un équipement muséal ou du service culturel d'une collectivité territoriale</i>, à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.</p> <p><u>Etudes de cas :</u></p> <p>En s'appuyant sur les données (<i>contexte territorial, objectifs, rapports d'activité et d'orientation, éléments budgétaires...</i>) qui lui sont fournies, le.la candidat.e est mis.e en situation de proposer des projets contribuant à développer les publics et les démarches de médiation en devant, selon les cas traités :</p> <p>1) Présenter à partir du support de médiation de leur choix aux responsables des services culturels et éducation-citoyenneté, une programmation « dans et hors les murs » d'actions de médiation et</p>	<p>candidat.e.</p> <p>A partir des supports proposés (<i>notes de présentation, dossiers constitués...</i>) complétés selon les cas par une prestation orale ou un entretien, le.la candidat.e à la certification, doit démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il.elle est capable d'élaborer un programme d'actions culturelles en s'appuyant sur l'analyse des rapports d'activité et d'orientation de l'année précédente et/ou prenant en compte le cahier des charges défini par sa hiérarchie. - Qu'il.elle est capable de concevoir des actions permettant de mettre en relation un(des) public(s) avec une offre culturelle. - Qu'il.elle sait concevoir des projets favorisant la découverte de nouvelles pratiques culturelles pour capter de nouveaux publics. - Qu'il.elle est capable de concevoir des actions « dans et hors les murs » et/ou à
---	---	---	---

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

		<p>de sensibilisation à destination des publics.</p> <p>2) Concevoir et présenter à l'équipe de direction d'un équipement muséal à partir du support de médiation de leur choix, un projet d'animation permettant de diversifier et de fidéliser les publics.</p> <p>(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)</p>	<p>l'échelle d'un territoire, en développant les partenariats avec d'autres structures (<i>hôpitaux, prisons, maisons de retraites, établissements scolaires...</i>)</p> <ul style="list-style-type: none">- Qu'il.elle est capable de mobiliser les moyens (<i>humains, matériels et organisationnels</i>) pour expérimenter des formes novatrices de médiation, d'accueil et de fidélisation des publics.- Qu'il.elle est capable d'imaginer et de mettre en place les supports et les formes d'accompagnement les plus pertinents pour faciliter et/ou accompagner les situations de médiation. <p>(Pour les candidat.e.s qui suivent la formation dans le cadre d'un parcours sur plusieurs sessions, un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à l'issue de la validation du 3^{ème} bloc de compétences)</p>
--	--	---	--

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

		<p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 3</p>	<p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Validation des acquis et de l'expérience sur pièces et dans le cadre d'un entretien</p>
<p>ACTIVITE 4 : Développement des dimensions sociales, participatives et environnementales dans la construction des projets culturels</p>	<p>BLOC 4 : Développer les dimensions sociales, participatives et environnementales dans la construction des projets culturels</p>		
<p>4-1 : Elabore des projets culturels respectueux du territoire d'accueil et de sa population en co-construisant avec les acteur.trice.s et partenaires locaux</p> <p>4-2 : Développe la dimension participative <i>(les habitant.e.s sont impliqué.e.s dans la construction du projet pour créer davantage de cohésion sociale sur le territoire)</i></p>	<p><i>(Les compétences s'exercent dans des situations contextualisées – missions au sein d'une association culturelle, d'un équipement culturel, d'un service culturel d'une collectivité, d'un cabinet événementiel - mais diversifiées qui impliquent un processus d'adaptation et de transfert d'une situation à une autre.)</i></p> <p>⇒ Construire un projet culturel s'inscrivant dans une démarche de développement durable en prenant en compte le territoire, ses dimensions environnementales, économiques et sociales et en mobilisant les acteur.trice.s et partenaires locaux.</p> <p>⇒ Développer la dimension participative dans un projet culturel en donnant au plus grand nombre, dans le respect de leur diversité, la possibilité d'être impliqué dans un processus de réalisation, de création ou dans la conception</p>	<p>L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury ^(*).</p> <p><i>(*) Le jury est constitué par deux examinateur.trice.s chargé.e.s d'évaluer l'acquisition des compétences.</i></p> <p>Contexte d'évaluation :</p> <p>Le.la candidat.e est mis en situation professionnelle de travailler comme <i>Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels</i> pour une</p>	<p>Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à accomplir la mission demandée dans le respect des consignes de fonds et de forme définies par le jury d'examineur.trices afin de vérifier l'acquisition des compétences propres au Bloc de compétences 4 :</p> <p>A partir d'une GRILLE D'ÉVALUATION comportant des éléments descriptifs de l'évaluation de chacune des compétences devant être mobilisées pour réaliser l'étude de cas, le jury est chargé d'apprécier le niveau de maîtrise du.de la candidat.e.</p>

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016,
RENOUVELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

<p>dans la définition des projets culturels de son territoire d'intervention</p> <p>4-3 : Propose une stratégie de mise en place d'actions culturelles participatives pour créer davantage de cohésion sociale sur le territoire</p>	<p>plus globale d'un projet, dans un objectif d'appropriation du territoire par ses habitant.e.s et de renforcement de la cohésion sociale.</p> <p>⇒ Elaborer un programme d'actions culturelles participatives, en s'appuyant sur les spécificités et les attentes du territoire et de la population, pour favoriser, la construction de projets « partagés » ou « co-construits » et les relations entre les différents publics, les habitant.e.s.</p>	<p><i>association située sur un territoire urbain, à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.</i></p> <p>Etudes de cas :</p> <p>En s'appuyant sur les données (<i>contexte territorial, axes de développement...</i>) qui lui sont fournies, le.la candidat.e est mis.e en situation de proposer des projets dans lesquels les dimensions sociales, participatives et environnementales sont ancrées, en devant selon les cas traités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rédiger une note définissant une stratégie de mise en place d'actions culturelles participatives sur un territoire. 2) Fournir une note préparatoire et méthodologique dans la perspective de la mise en œuvre d'un projet pluridisciplinaire mêlant culture, urbanisme, art et démocratie participative, 	<p>A partir des écrits produits (<i>note méthodologique...</i>) complétés selon les cas par une prestation orale ou un entretien, le.la candidat.e à la certification, doit démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il.elle est capable de concevoir une stratégie de mise en place d'actions culturelles permettant le développement d'activités économiques et sociales innovantes et créatives, préservant l'environnement. - Qu'il.elle est capable de concevoir des projets respectueux du territoire et de sa population en mobilisant en amont les acteurs et partenaires locaux. - Qu'il.elle est capable de mettre en œuvre les démarches permettant d'impliquer les habitants dans tout le processus de construction d'un projet (de l'idée à l'action) - Qu'il.elle sait repérer les potentialités, les attentes du territoire et de sa population pour impulser, soutenir, accompagner des projets
---	--	---	--

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

		<p>qui pourrait être développé sur une friche industrielle.</p> <p>(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)</p> <p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 4</p>	<p>« partagés » ou « co-construits ».</p> <p>- Qu'il.elle est capable d'accompagner la mise en œuvre de projets de développement durable dans le respect des citoyen.ne.s et de leurs initiatives.</p> <p>(Pour les candidat.e.s qui suivent la formation dans le cadre d'un parcours sur plusieurs sessions, un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à l'issue de la validation du 4^{ème} bloc de compétences)</p> <p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Validation des acquis et de l'expérience sur pièces et dans le cadre d'un entretien</p>
--	--	---	---

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

<p>ACTIVITE 5 : Promotion des projets culturels par la mise en œuvre d'une stratégie de communication</p>	<p>BLOC 5 : Promouvoir des projets culturels par la mise en œuvre d'une stratégie de communication</p>		
<p>5-1 : Conçoit la stratégie globale de communication pour promouvoir le(s) projet(s) culturel(s) et événementiel(s)</p> <p>5-2 : Organise et planifie les actions de communication retenues dans le cadre de la stratégie validée par le.la porteur.euse du projet culturel</p>	<p><i>(Les compétences s'exercent dans des situations contextualisées – missions au sein d'une association culturelle, d'un équipement culturel, d'un service culturel d'une collectivité, d'un cabinet événementiel - mais diversifiées qui impliquent un processus d'adaptation et de transfert d'une situation à une autre.)</i></p> <p>⇒ Elaborer une stratégie globale de communication permettant dans le cadre d'objectifs définis par la structure culturelle d'organiser, de mettre en œuvre et de financer la promotion des projets et événements culturels programmés.</p> <p>⇒ Déterminer le(s) type(s) de communication événementielle (<i>publicité, relation presse et relation publique, communication numérique, événementielle, relations avec les partenaires...</i>) le(s) plus pertinent(s) en fonction de la (des) cible(s) et du(des) message(s) à diffuser.</p> <p>⇒ Concevoir un plan de communication et de communication événementielle (<i>plan média ou calendrier de campagne</i>) détaillant et planifiant dans le temps, l'ensemble des aspects opérationnels.</p>	<p>L'évaluation des compétences s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise avec restitution écrite et/ou orale pouvant être accompagnée d'un entretien avec le jury ^(*).</p> <p><i>(*) Le jury est constitué par deux examinateur.trice.s chargé.e.s d'évaluer l'acquisition des compétences.</i></p> <p><u>Contexte d'évaluation :</u></p> <p>Le.la candidat.e est mis en situation professionnelle de travailler comme <i>Chef/Cheffe de projets culturels et événementiels</i> au sein d'une structure territoriale à travers différentes études de cas dont la réalisation nécessite de mobiliser les compétences du Bloc.</p> <p><u>Etudes de cas :</u></p> <p>En s'appuyant sur les données (<i>contexte territorial,</i></p>	<p>Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à accomplir la mission demandée dans le respect des consignes de fonds et de forme définies par le jury d'examineur.trices afin de vérifier l'acquisition des compétences propres au Bloc de compétences 5 :</p> <p>A partir d'une GRILLE D'EVALUATION comportant des éléments descriptifs de l'évaluation de chacune des compétences devant être mobilisées pour réaliser l'étude de cas, le jury est chargé d'apprécier le niveau de maîtrise du.de la candidat.e.</p> <p>A partir des écrits produits (note, plan-média, maquette invitation...) complétés selon les cas par une prestation orale ou un entretien, le.la candidat.e à la certification, doit démontrer :</p> <p>- Qu'il.elle est capable de concevoir une stratégie de</p>

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

<p>5-3 : Coordonne la mise en œuvre du plan de communication</p> <p>5-4 : Met en place des outils et des modes de communication pour faire venir le public à chacune des manifestations organisées</p> <p>5-5 : Evalue l'efficacité de la campagne de communication du (des) projet(s) culturel(s) et événementiel(s)</p>	<p>⇒ Accompagner la mise en œuvre opérationnelle d'un plan média en utilisant des outils de suivi adaptés.</p> <p>⇒ Coordonner et mettre en œuvre la réalisation, des supports et des modes de communication choisis pour promouvoir le(s) projet(s) ou événementiel(s) (<i>Affiches, plaquettes, invitations, médias, presse, relation publique, communication numérique web intégrant le Community management</i>).</p> <p>⇒ Analyser l'impact et l'efficacité des différentes actions de communication mises en place dans le cadre de la campagne.</p>	<p><i>axes de développement...)</i> qui lui sont fournies, le/la candidat.e est mis.e en situation de devoir préparer la promotion de projets ou d'événementiels culturels en devant, selon les cas traités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer une stratégie de communication pour assurer la promotion de la programmation culturelle de la structure, dans laquelle la communication événementielle est intégrée. A ce projet sera joint le Plan de communication envisagé et un projet d'article à insérer dans un support de presse écrite et/ou électronique. 2. Définir la campagne de communication d'un festival. Proposer une stratégie de communication à destination des institutionnels, des partenaires et des mécènes, rédiger un communiqué de presse et le discours inaugural de l'élu.e. 	<p>communication réaliste et pertinente au regard d'une programmation culturelle ou de l'événement à promouvoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'il/elle maîtrise l'élaboration d'un plan de communication opérationnel en sachant organiser et planifier dans le temps différentes actions ou relations à mettre en œuvre auprès des médias (presse, TV, communication numérique...) et des partenaires. - Qu'il/elle sait choisir les outils et les modes de communication les plus adaptés selon la(s) cible(s) et le(s) messages à diffuser, et créer les conditions de leur mise en œuvre. - Qu'il/elle est capable d'accompagner la mise en place d'une communication numérique web au sein d'une structure - Qu'il/elle est capable de rédiger un communiqué de presse, un article, un discours inaugural en respectant les principes de fond et de forme.
--	--	---	---

CHEF/CHEFFE DE PROJETS CULTURELS ET EVENEMENTIELS

NIVEAU 6 (CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES – DECRET N° 2019-14 DU 8 JANVIER 2019) – ARRETE DU 15 DECEMBRE 2016 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 18 DECEMBRE 2016, RENOUELLE PAR L'ARRETE DU 2 MARS 2020 PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 21 MARS 2021 PORTANT ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

		<p>(Les candidat.e.s qui suivent la formation dans sa totalité et en continue, effectuent à l'issue de la formation en centre, un stage auprès d'une structure culturelle, avec rédaction d'un rapport de stage et présentation devant un jury)</p> <p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Pratique avérée et maîtrise des savoir-faire du Bloc de compétences 5</p>	<p>- Qu'il.elle est capable de proposer des outils adaptés permettant de mesurer l'impact et les effets d'une campagne de communication sur la réalisation du(des) projet(s) culturel.</p> <p>(Pour les candidat.e.s qui suivent la formation dans le cadre d'un parcours sur plusieurs sessions, un certificat partiel des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à l'issue de la validation du 5^{ème} bloc de compétences)</p> <p><u>Compétences acquises par l'expérience professionnelle (VAE) :</u> Validation des acquis et de l'expérience sur pièces et dans le cadre d'un entretien</p>
--	--	---	---